

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 267/03 - DEMANDE D'AMENDEMENT D'UNE STRATÉGIE DE GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS APPROUVÉE

Veillez fournir les informations suivantes pour déterminer si les modifications peuvent être considérées comme un amendement à une SGEN déjà approuvée ou si une nouvelle SGEN devra être préparée et approuvée.

INFORMATION SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS

ID de l'exploitation : _____

Date d'approbation : _____

Nom du propriétaire/exploitant : _____

Nom du préparateur certifié : _____

A-t-on demandé un permis de construire selon l'approbation initiale et (ou) un nouveau permis de construire sera-t-il nécessaire pour compléter les modifications prévues dans l'amendement?

Oui Non

Si « Oui », une nouvelle SGEN sera requise à des fins d'approbation.

INFORMATION RELATIVE À L'AMENDEMENT

Veillez fournir un résumé des changements prévus

Exemple : l'emplacement de l'étable est maintenant 100 m plus au nord par rapport au chemin

Veillez indiquer la raison pour laquelle l'amendement est nécessaire à la SGEN approuvée

Exemple : un changement d'emplacement de l'étable est nécessaire pour respecter les exigences relatives aux distances de séparation minimale

INFORMATION SOUMISE POUR L'AMENDEMENT

Veillez soumettre seulement les sections de la SGEN qui changent

SECTION DE LA SGEN APPROUVÉE	A CHANGÉ DEPUIS L'APPROBATION INITIALE	
Imprimé AgriSuite	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Aperçu de l'exploitation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Croquis de la ferme	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Formulaire d'exigence technique (Engineering Requirement Form) ou le Certificat d'engagement de l'ingénieur	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS SOUMIS

Uniquement les informations identifiées comme modifiées « Oui » seront examinées. Toutes les informations identifiées comme « non » modifiées ne seront pas examinées et ne seront pas considérées comme faisant partie de l'amendement.

INFORMATION CONCERNANT LA SGEN APPROUVÉE	A CHANGÉ DEPUIS L'APPROBATION INITIALE	
Caractéristiques de l'unité agricole Ajouts ou suppressions de caractéristiques ou modifications des informations de la propriété	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Caractéristiques des transferts Ajouts ou suppressions de caractéristiques ou modifications des informations de la propriété	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Emplacement des installations d'élevage	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Dimensions des installations d'élevage	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Ajouts ou suppressions d'installations d'élevage	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Emplacement des structures d'entreposage de fumier	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Dimensions des structures d'entreposage de fumier	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Ajouts ou suppressions de structures d'entreposage de fumier	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Nombre ou type d'animaux d'élevage	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

SIGNATURES

Les amendements sont des modifications apportées à une Stratégie de gestion des éléments nutritifs déjà approuvée. Une signature actualisée du « propriétaire » ou de « l'exploitant » est requise pour assurer qu'il comprend les modifications et les incidences de l'approbation. S'il y a un imprimé actualisé d'AgriSuite, le « propriétaire » ou « l'exploitant » doit signer le nouveau *formulaire de Déclaration de l'unité agricole* et le nouveau *Formulaire de signature*.

Règlement de l'Ontario 267/03 – Demande d'amendement d'une Stratégie de gestion des éléments nutritifs
approuvée

Préparateur de la SGEN

Signature

Date (année/mois/jour)

Propriétaire/exploitant

Signature

Date (année/mois/jour)